

**2016\_CT2\_125**

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à l'association des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône**

Le 23 juin 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juin 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – PERRIN Jean-Marc – RAMOND Bernard – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BERNARD Christine donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à ALBERT Guy – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – CORNO Jean-François donne pouvoir à DELAVET Christian – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DEVESA Brigitte donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GALLESE Alexandre donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – GERARD Jacky donne pouvoir à RAMOND Bernard – JOUVE Mireille donne pouvoir à FREGEAC Olivier - de SAINTDO Philippe donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MENFI Jeannot donne pouvoir à TALASSINOS Luc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PIZOT Roger donne pouvoir à MANCEL Joël – POLITANO Jean-Jacques donne pouvoir à TAULAN Francis – RENAUDIN Michel donne pouvoir à GACHON Loïc – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUDON Jacques – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : AMIEL Michel – BONTHOUX Odile – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – DAGORNE Robert – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MALAUZAT Irène – MEÏ Roger – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Guy BARRET** donne lecture du rapport ci-joint.

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE**

**Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets / Collecte et traitement des déchets**

■ Séance du 23 juin 2016

06\_3\_01

■ Attribution d'une subvention à l'association des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :



Métropole d'Aix - Marseille - Provence

## RAPPORT AU BUREAU DE LA MÉTROPOLE

### Cadre de vie, Traitement des déchets, Eau et Assainissement

#### ■ Séance du 30 juin 2016



#### ■ Attribution d'une subvention à l'association des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La prévention est une priorité dans la chaîne de gestion des déchets.

Le compostage et la sensibilisation au compostage sont des actions importantes du Programme Local de Prévention des Déchets du Territoire du Pays d'Aix.

La Fédération des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône a créé le site de Croq'jardin il y a une quinzaine d'année sur un espace d'un hectare sur la commune de La Roque d'Anthéron. L'association sensibilise les adultes et les enfants à la pratique du compostage sur l'aire pédagogique.

De plus, l'association a développé en 2012 une plate-forme de compostage afin de valoriser les bio-déchets de producteurs locaux (habitants, commerçants, cuisines collectives de la Roque d'Anthéron).



Cette plate-forme est équipée de 10 bacs de 1 000 litres chacun sur un espace étanche de 150 m<sup>2</sup>. Un broyeur, une zone humide de décantation des perçoirs de compost et des panneaux d'information complètent le site. L'association dispose d'un véhicule pour la collecte des biodéchets qui sont compostés sur la plate-forme.

Pour l'année 2016, l'association sollicite la Métropole pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 11 000€ pour la mise œuvre de ses actions dont le montant total est de 49 636 €.

Ces projets s'inscrivent dans le cadre des actions du programme de prévention des déchets du Territoire du Pays d'Aix.

### **1 – DESCRIPTION DU PROJET 2016**

L'association des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône prévoit de mettre en œuvre et de poursuivre les actions suivantes :

- une collecte spécifique et le compostage des produits de ramassage sur la commune de La Roque d'Anthéron,
- le broyage des déchets verts des particuliers et d'agriculteurs partenaires sur la commune de La Roque d'Anthéron,
- l'accompagnement à la mise en place des opérations « lutte contre le gaspillage alimentaire » et le soutien du compostage dans les collèges (Rognes, le Puy Sainte-Réparate...),
- l'accueil et l'information aux publics et aux porteurs de projets sur les techniques de compostage,
- la formation d'agents de collectivités et de paysagistes à la gestion intégrée des déchets verts et technique de compostage.

### **2 – BUDGET 2016**

DÉPENSES			RECETTES	
Assurer la collecte et le traitement des points de compostage	- Salaires chargés : 11 440€ - Carburant : 1 000 € - Frais d'entretien : 500 € - Assurance : 500 €	13440 €	Département Bouches-du-Rhône	13 500
Assurer le broyage des déchets verts de la commune et des agriculteurs partenaires	- Salaires chargés : 2 200 € - carburant : 500€ -Entretien : 500€ Assurance : 300€	3 500 €	Région PACA	1 500
Soutien et accompagner la mise en place des opérations « lutte contre le gaspillage alimentaire et compostage dans	- Salaires chargés : 3 520€ - frais de transport et petit matériel : 2000 €	5 520€	Terroire ex communauté du Pays d'aix	11 000

les collèges.				
Accueillir et informer le public et les porteurs de projets techniques de compostage de l'aire pédagogique	Salaires charges : 22 000€ Matériel pédagogique : 603€	22 603€	,Etat (emplois aidés)	12 000
Former les agents et les jardiniers paysagistes à la gestion intégrée des déchets verts et technique de compostage	Salaires charges : 1 720€ Matériel pédagogique : 700€	2 420€	Autofinancement	1 636
Frais indirects	Fonctionnement de la FDFR	2 153€	Contribution volontaires	10 000
TOTAL		49 636€	TOTAL	49 636 €

Pour l'année 2016 la Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône sollicite pour son site Croq'Jardin, la Métropole, pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 11 000€.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci après

#### **Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération n°2015\_B641 du Bureau communautaire de la CPA du 26 novembre 2015 relative au programme de prévention des déchets 2015/2020-plan d'action 2016 ;
- La délibération n°2015\_B642 du Bureau communautaire de la CPA du 26 novembre 2015 relative au programme d'action compostage 2016 ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- L'avis de la Commission Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du 20 juin 2016 ;



**Oui le rapport ci-dessus,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Il est décidé de procéder au versement d'une subvention à l'association Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Bouches du Rhône pour son site de Croq Jardin d'un montant de 11.000€ pour l'année 2016.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Article 3 :**

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Annexe SPED du Territoire du Pays d'Aix qui présente les disponibilités nécessaires.

Pour enrôlement,  
Le Conseiller Délégué  
Propreté et Déchets

Roland MOUREN



## NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU BUREAU DE LA MÉTROPOLE

N°

### **Attribution d'une subvention à l'association des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône**

La Fédération des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône a créé le site de Croq'jardin il y a une quinzaine d'année sur un espace d'un hectare sur la commune de la Roque d'Anthéron. L'association sensibilise les adultes et les enfants à la pratique du compostage sur l'aire pédagogique.

L'association des Foyers Ruraux des Bouches du Rhône prévoit de mettre en œuvre et de poursuivre les actions suivantes :

- une collecte spécifique et le compostage des produits de ramassage sur la commune de La Roque d'Anthéron,
- le broyage des déchets verts des particuliers et d'agriculteurs partenaires sur la commune de La Roque d'Anthéron,
- l'accompagnement à la mise en place des opérations « lutte contre le gaspillage alimentaire » et le soutien du compostage dans les collèges (Rognes, le Puy Sainte Réparate...),
- l'accueil et l'information aux publics et aux porteurs de projets sur les techniques de compostage,
- la formation d'agents de collectivités et de paysagistes à la gestion intégrée des déchets verts et technique de compostage.

Pour l'année 2016 la Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Bouches du Rhône sollicite pour son site Croq'Jardin, la Métropole, pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 11 000€.

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à l'association des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône**

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	75
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38
Pour	75
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**

**30 JUIN 2016**

